



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle et mise sur le marché des implants mammaires

Question écrite n° 19793

Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé à la suite du récent retrait du marché des implants mammaires macro texturés ou recouverts de polyuréthane. 85 % des implants mammaires actuellement portés correspondent à ces deux modèles. Les risques de lymphomes anaplasiques à grandes cellules sont donc non négligeables en France. Les associations de patientes soulignent en particulier le manque d'information de la part des chirurgiens et des fabricants sur les risques de ces dispositifs. Si les patientes bénéficient d'un droit d'information, il s'agit d'un devoir pour les professionnels. Force est de constater qu'il n'existe pas, à proprement parler, d'autorisation de mise sur le marché pour les dispositifs médicaux. Le système de certification existant est opaque et illisible sur les risques concrets. En effet, les fabricants choisissent eux-mêmes les organismes de notification pouvant leur accorder par la suite leur certification. Une situation ahurissante. Elle lui demande donc si elle envisage des évolutions quant au contrôle *a priori* et l'autorisation de mise sur le marché des implants mammaires, afin de savoir comment nous pourrions garantir une information et une sécurité sanitaire qui semblent indispensables.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19793

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4628

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)